REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la culture et sport
Conseil consultatif du sport

Conseil consultatif du sport
Rue Jean-Calvin 8
1204 Genève

N/réf. : EBG/Vs

Genève, le 28 juin 2016

Rapport d'activité législature 2014-2018
2ème année
(1er juin 2015 - 31 mai 2016)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOf; A 2 20);
- Article 3, lettre c, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOf; A 2 20.01);
- Loi cantonale sur le sport (LSport 11287) du 14 mars 2014;
- Règlement d'application de la loi sur le sport (C 1 50.01) du 1er avril 2015

II. Compétences légales de la commission

Conformément à l'article 5 du règlement d'application de la loi sur le sport (C 1 50.01), la commission a pour tâche d'être consulté, au début de chaque législature, sur les lignes directrices de la politique du sport cantonale. Il est également consulté sur la politique du sport coordonnée entre le canton, la Ville de Genève et les communes. Il peut faire des propositions aux collectivités publiques représentées en son sein en matière de politique du sport. Les collectivités publiques peuvent consulter le conseil sur toute question sportive de portée générale ou stratégique.

III. Activités de la commission

Suite à l'Arrêté du Conseil d'Etat du 23 mars 2016 nommant les membres du Conseil consultatif du sport pour la période allant jusqu'au 30 novembre 2018, 2 séances plénières ont eu lieu durant la période prise en considération, soit du 1er juin 2015 au 31 mai 2016. Il a abordé les thèmes suivants :

- Présentation et organisation du Conseil consultatif du sport

- État des lieux et recommandations sur la répartition des tâches canton/communes dans le domaine du sport selon la nouvelle constitution;

- Création des commissions

Le Conseil a décidé la création 4 commissions. Elles vont aborder les thèmes suivants lors de la 3ème année de législature :

- La planification et aménagement des infrastructures sportives
- L'accès au sport
- Le bénévolat et stratégie d'accueil de manifestations sportives
- Le financement du sport

IV. Secrétariat de la commission

Le secrétariat géré par le Service cantonal du sport (SCS) effectue les missions suivantes :

- suivi général des activités du Conseil
- préparation des séances du Conseil et des commissions
- assistance des tâches de la présidente
- établissement de divers rapports annuels

V. Frais de la commission

Jetons de présence

Pour la période prise en considération, un montant total de CHF 3'720.- vont être versé aux membres de la commission. (art 25 RCOF)

Elizabeth Bohler-Goodship
Présidente du Conseil
consultatif du sport

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la culture et sport
Conseil consultatif du sport

Conseil consultatif du
sport
Office cantonal de la culture et du sport
Chemin de Conches 4
1231 Conches

N/réf. : EBG/jb

Conches, le 23 juin 2016

Rapport d'activité législature 2014-2018
3e année
(1er juin 2016 - 31 mai 2017)

I. Bases légales du conseil

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOf; A 2 20);
- Article 3, lettre c, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOf; A 2 20.01);
- Loi cantonale sur le sport (LSport 11287) du 14 mars 2014;
- Règlement d'application de la loi sur le sport (C 1 50.01) du 1er avril 2015

II. Compétences légales du conseil

Conformément à l'article 5 du règlement d'application de la loi sur le sport (C 1 50.01), Le conseil est consulté, au début de chaque législature, sur les lignes directrices de la politique du sport cantonale. Il est également consulté sur la politique du sport coordonnée entre le canton, la Ville de Genève et les communes. Il peut faire des propositions aux collectivités publiques représentées en son sein en matière de politique du sport. Les collectivités publiques peuvent consulter le conseil sur toute question sportive de portée générale ou stratégique.

III. Activités du conseil

Suite à l'Arrêté du Conseil d'Etat du 23 mars 2016 nommant les membres du Conseil consultatif du sport pour la période allant jusqu'au 30 novembre 2018, 3 séances plénières ont eu lieu durant la période prise en considération, soit du 1er juin 2016 au 31 mai 2017. Durant l'année précédente, 4 commissions avaient été créées. Ces dernières, qui poursuivront leur travail de réflexion et de prospection l'année prochaine, ont notamment abordé les thèmes suivants :

- Commission « accès au sport » :

Concernant le travail et la commission « accès au sport », les membres se sont notamment penchés sur la question du handicap, et plus largement des personnes à besoins spécifiques. Une des idées qui ont émergé est la suivante : la création d'une application pour smartphone qui fournirait des propositions (solutions) selon les besoins spécifiques de personnes et le sport que ces dernières souhaiteraient découvrir/pratiquer. Les membres se sont aussi intéressés au cas emblématique de Liverpool, et plus particulièrement du projet et du label «3AC» (Active Cities, Active Communities, Active Citizens).

Pour résumer, la commission a beaucoup débattu en 2016 sur le sujet de l'accès au sport et poursuivra la réflexion en 2017 afin de lister les meilleures idées et potentielles actions à mener. En effet, pour la séance plénière du mois de novembre, il s'agira de répertorier les actions à entreprendre et les solutions de résolution de diverses problématiques liées à ce sujet.

- Commission « planification et aménagement » :

La commission a reçu M. Leutenegger, directeur de l'office de l'urbanisme, qui a présenté le plan directeur cantonal sur les infrastructures sportives. Le point central demeure la nécessité de mener une étude globale au niveau du canton sur les besoins en infrastructures et la nature des pratiques sportives des Genevois afin d'optimiser la mise à disposition et l'utilisation d'infrastructures sportives, et ceci selon un principe de synergie et de mutualisation entre les communes.

- Commissions « financement du sport » et « stratégie d'accueil des manifestations » :

Les membres de ces commissions poursuivent leur travail de réflexion et présenteront des idées et propositions d'actions lors de la séance plénière du mois de novembre.

IV. Secrétariat du conseil

La gestion administrative et la réalisation des procès-verbaux sont assurées par l'office cantonal de la culture et du sport.

Le secrétariat effectue les tâches suivantes :

- Préparation des ordres du jour en étroite collaboration avec la présidente
- Préparation des documents pour les commissaires
- Préparation et suivi des listes de présences
- Rédaction et envoi des procès-verbaux
- Suivi des séances
- Élaboration et transmission des documents pour paiement

V. Frais du conseil

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOf): 8'117.50 F

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOf): Néant

C. Remboursement de frais et procès-verbaux (art. 28 RCOf): Néant

Elizabeth Bohler-Goodship

Présidente du Conseil

consultatif du sport